



Besançon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Publié le : 23/10/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 octobre 2023 à 17h00

Question n°20

Réforme et cession d'un véhicule

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Bernard AVON / Monsieur Claude BILLOD / Madame Valéry GARCIA, arrive à 17h51 et vote à partir de la question n°11 / Madame Myriam LEMERCIER / Monsieur Michel JOURNEAUX, arrive à 17h07 et vote à partir de la question n°2 / Madame Agnès MARTIN / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO / Monsieur Jean-Hugues ROUX, quitte la séance à 17h35 et vote jusqu'à la question n°5 / Monsieur André TERZO / Madame Sylvie WANLIN

Etaient excusés :

Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Philippe CREMER / Monsieur Cyril DEVESA / Monsieur Jamal-Eddine LOUHKIAR / Monsieur Michel PELLATON / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

RECU EN PREFECTURE

Le 23 octobre 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

Date de dépôt en Préfecture : 025-262500564-20231018-D00177110-DE

DÉLIBÉRATION

Incidence financière
Sans incidence financière

Résumé : Le CCAS est propriétaire de véhicules anciens qu'il convient de réformer. Dans le cadre du partenariat avec l'association La Roue de Secours, il est proposé de céder, à titre gracieux, un de ces véhicules à l'association, afin qu'elle puisse lui apporter une valorisation sociale dans le cadre de son garage solidaire. La cession du véhicule concerné se fera au moment de son remplacement.

Référence au Projet social 2022-2026 :

Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

Sans objet

Le CCAS, en lien avec les services du Parc Auto et Logistique, renouvelle régulièrement son parc automobiles. En fonction de l'état des véhicules remplacés, il est proposé de réformer certaines voitures de service.

Dans le cadre du partenariat avec La Roue de Secours et compte tenu du bénéfice social tiré des véhicules donnés à l'association, il est proposé de céder à titre gratuit certains véhicules réformés encore en état de fonctionnement et dont la valeur vénale reste limitée.

A défaut, s'ils ne correspondent pas aux besoins des bénéficiaires de l'association, ils seront soit mis au rebut, soit vendus aux enchères à titre onéreux à l'occasion d'une vente de gré à gré sur la plateforme dématérialisée Agorastore.

Pour l'année 2023, le véhicule suivant est concerné :

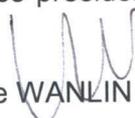
Véhicule numéro 1360	BERLINGO HDI	Immatriculé 6210 ZK 25	Mis en circulation en 2008
-------------------------	--------------	---------------------------	-------------------------------

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Votent favorablement la réforme du véhicule mentionné et sa sortie de l'actif, dès remplacement ou fin d'utilisation,

✓ Votent favorablement la cession ou la mise au rebut du bien selon les modalités définies.

Pour extrait conforme,
La Vice-présidente du CCAS,


Sylvie WANLIN

